

TEMPS PÉRISCOLAIRE

Sur la base de son [Projet Educatif de Territoire](#), (dispositif partenarial , réussite), la municipalité propose des activités périscolaires variées.

LES MISSIONS DU TEMPS PÉRISCOLAIRE

- **Proposer des activités de loisirs éducatifs** à destination des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires durant le temps périscolaire : matin, pause méridienne et soir.
- **Répondre aux attentes des enfants**, favoriser l'accessibilité aux loisirs, permettre l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie.
- Répondre aux besoins des familles et **respecter le rythme des enfants** en proposant des ateliers d'initiation, de découverte d'attentes et de sensibilisation.

L'ACCUEIL DES ENFANTS

Les enfants sont pris en charge de 7h30 à 8h30 du lundi au vendredi (excepté le mercredi). L'accueil échelonné est possible de 7h30 à 8h.

Des activités sont également proposées sur le temps de la [pause méridienne](#) (12h - 14h) avec une sensibilisation pendant le temps repas sur la saisonnalité des aliments et les pratiques qui conduisent à réduire le gaspillage alimentaire.

En soirée, une garderie (16h30 - 18h) propose aux familles, des activités à la carte et/ou 2 soirs par semaine une étude surveillée (16h30 - 17h30).

Les ateliers proposés



Activités manuelles © Ville de Miramas

Jeux Sportifs, jeux collectifs, jeux de ballons, jeux d'opposition, activités manuelles, motricité, cuisine, arts plastiques, multimédia, théâtre, musique, chant opéra, jardinage, relaxation etc.

Des petits-déjeuners dans toutes les écoles



Petit-déjeuner à l'école élémentaire Jean Macé © Marion Bouillet

Le vendredi matin, Les élèves du périscolaire de toutes les écoles de la ville peuvent choisir sous forme de buffet des produits céréaliers, des produits laitiers et des fruits issus de circuits courts et locaux.

L'organisation de petits-déjeuners, inscrite dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et financée en partie par le ministère de l'Éducation nationale, est encouragée dans les écoles primaires situées dans les territoires en difficulté sociale (quartiers prioritaires de la ville...). Considérant que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, la ville de Miramas a choisi d'étendre ce dispositif à toutes ses écoles.

En savoir plus

Maison de l'enfance, de la jeunesse.

Adresse : 1, promenade de la Crau

Tél : 0800 013 140 (numéro unique gratuit)

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi, et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, mardi de 12h à 18h

→ [Inscription au temps périscolaire](#)

→ [Notice périscolaire](#)